

En somme, il faut assurer la protection des personnes âgées pendant toutes les années de leur retraite. Le gouvernement du Canada s'est engagé à les mieux protéger dorénavant. Les pensions qui ne sont pas indexées ont tendance à s'effriter avec les années. Les personnes âgées qui s'imaginaient avoir payé pour s'assurer de cette protection jusqu'à la fin de leurs jours constatent que plus elles avancent en âge, plus elles éprouvent des difficultés financières.

La dernière phrase vise évidemment non pas la pension de sécurité de la vieillesse, mais les régimes contributives de pensions. Cependant, nos vieillards estiment qu'ils ont contribué au bien-être et au trésor du Canada, et qu'ils ont bel et bien payé la protection que le gouvernement leur a promise. Un peu plus tard, le premier ministre a ajouté:

Une situation aussi injuste ... est tout à fait intolérable dans un pays qui préconise la justice sociale.

Monsieur le Président, le premier ministre a commencé par nous dire que le pays était fort, puis il nous a parlé de la société juste, et enfin il nous a exhortés en 1981 à assurer la protection des retraités. Maintenant que nous sommes en 1982, que fait-il? A-t-il abandonné ses beaux principes? A-t-il changé d'avis? Je l'ignore. Ce que je sais cependant, c'est qu'il demande non pas de sacrifier quelques dollars, mais bien d'accepter une réduction de leur pouvoir d'achat, ce qu'ils ne peuvent absolument pas se permettre.

A mon avis, nous devons remonter à l'époque où nous avons garanti le principe de l'indexation des pensions et nous demander pourquoi nous l'avons fait. Nous avons eu droit à l'indexation parce qu'on s'est aperçu que l'inflation, provoquée par le gouvernement, privait les citoyens âgés. Les mesures gouvernementales ayant pour effet d'entamer le pouvoir d'achat des personnes âgées, le gouvernement et le Parlement ont cherché à le leur rendre. Pendant près de 10 ans, parce que le gouvernement a préféré ne rien faire pour contrer l'inflation, les Canadiens à la retraite ont pu trouver dans l'indexation une certaine protection. On ne peut prétendre qu'il s'agisse d'une protection parfaite contre les ravages de l'inflation, parce que le calcul de l'indice des prix à la consommation ne tient pas compte du mode de vie de tous les groupes de citoyens. Ceux qui ont un revenu modique consacrent en effet une plus grande proportion de celui-ci à la satisfaction des besoins essentiels, lesquels comptent pour un certain pourcentage dans l'indice.

• (1430)

Essayons de voir à qui la proposition gouvernementale nuira le plus. Comme le supplément de revenu garanti sera augmenté pour compenser, chez ceux qui le perçoivent, le manque à gagner dû au plafonnement de leur pension, on peut sans doute en conclure que les plus touchées seront les personnes dont le revenu se situe à \$8,912.40. Disons \$9,000 en chiffres ronds. Chaque retraité dont le revenu est supérieur à \$9,000 verra ce revenu baisser d'environ \$3.40 au cours de chacun des trois premiers mois de 1983. Cette somme est loin d'être appréciable aux yeux du gouvernement, mais le retraité qui verra sa pension augmenter seulement de 6 p. 100 et non pas de 11.5 p. 100 perdra un important pourcentage de son revenu de retraite total.

Le député de Northumberland (M. Hees) et celui de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) reçoivent tous deux la pension de vieillesse, qu'ils verront diminuer eux aussi. Mais ces deux députés touchent également un traitement, monsieur le Président. Il y a des milliers de retraités dont le revenu est supérieur à \$9,000 qui pourront très bien s'accommoder de cette réduction et qui seront prêts à renoncer à une partie de leur pension.

Sécurité de la vieillesse—Loi

Mais il reste qu'il s'agit d'un droit acquis, que le Parlement s'est engagé à respecter et sur lequel les Canadiens devraient pouvoir compter.

Le premier ministre a parlé de confiance dans un de ses discours télévisés. Comment peut-il s'attendre que les contribuables et les personnes âgées fassent confiance à quelqu'un parmi nous quand le gouvernement a recours à de pareils stratagèmes?

Quiconque gagne plus de \$9,000 n'est pas riche. Celui qui a un revenu de \$10,000 souffrira proportionnellement davantage que celui qui touche \$30,000. Cette réduction devrait-elle s'appliquer à partir d'un revenu de \$11,000? C'est impossible à dire. Voilà pourquoi le programme n'aurait pas dû être rajusté comme se propose de faire le gouvernement. D'ailleurs, les économies réalisées seront bien minces, au regard de notre immense déficit.

J'ai parlé de la perte cumulative de \$3 au cours des trois premiers mois de 1983, que subiront les retraités. Je n'ai pas calculé la perte totale d'ici à la fin de 1985, année où l'indexation sera rétablie. Mais là n'est pas tout le problème, bien sûr. Les retraités ressentiront les conséquences, toute leur vie durant, des pertes subies au cours de ces deux années. Les jeunes retraités, ceux qui ont une espérance de vie plus longue, seront le plus durement touchés, car les effets du programme seront cumulatifs.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de députés à la Chambre qui protestent contre les restrictions en général. A certains égards, le programme des 6 et 5 p. 100 a du bon. Il y a cependant lieu de nous demander si une mesure qui s'attaque aux revenus des personnes âgées est effectivement valable, surtout que ces gens sont le moins en mesure de se protéger et n'ont d'autre choix que celui de dépenser intégralement leur revenu. Le programme de restrictions est valable en autant qu'il contient les dépenses du gouvernement et diminue ses déficits.

Pour relancer l'économie, il faudrait notamment favoriser l'investissement et encourager les gens à dépenser. De cette façon, on créerait des emplois et il y aurait un effet d'entraînement. Il est notoire que les personnes âgées, ayant des revenus faibles, dépensent tout leur argent. Ainsi, le moindre dollar que le gouvernement retire de la sécurité de la vieillesse est un dollar de moins pour relancer l'économie.

Cette mesure pourrait, à court terme seulement, aider quelque peu le gouvernement à régler ses grands problèmes, mais elle est mesquine en soi, car elle vise un groupe qu'il ne faudrait pas toucher. Elle pourrait se révéler utile à la mise en œuvre du programme d'austérité, mais les Canadiens âgés n'en seront certainement pas reconnaissants au gouvernement.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je regrette de n'avoir pas pu entendre tous les députés qui ont pris la parole au sujet du bill C-131, mais j'ai écouté les deux derniers discours.

Je suis heureux de pouvoir participer au débat cet après-midi. Ce bill nous donne l'occasion non seulement de discuter du succès du programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement, mais aussi de parler de tout ce que notre parti a fait pour les personnes âgées depuis 30 ans au moins. Pendant le peu de temps que j'ai écouté les discours à la Chambre, je n'ai pas entendu grand-chose à ce sujet, surtout de la part des députés d'en face.